

**BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE**



RAPPORTS ANNUELS
EXERCICE 1950

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

ÉTABLISSEMENT AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL : 16, BOULEVARD DES ITALIENS - PARIS



EXERCICE 1950

RAPPORTS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSAIRES
RÉSOLUTIONS - BILAN - COMPTES DE PROFITS ET PERTES

BAHQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE

EXERCICE 1950



EXERCICE 1950

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES

RAPPORT
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
A LA COMMISSION DE CONTROLE DES BANQUES
EXERCICE 1950

Messieurs,

Venant après deux années favorables qui avaient vu disparaître successivement les dernières mesures de rationnement imposées par la guerre, l'année 1950, sous l'heureuse influence de conditions atmosphériques généralement propices, a permis à notre production agricole de confirmer son redressement. L'indice général, en effet, s'est établi à 106, contre 92 en 1949, la base 100 correspondant à la moyenne des années 1934 à 1938.

Toutes les récoltes n'ont pas également participé à cette progression qui, particulièrement marquée pour les betteraves, a été très satisfaisante pour les céréales secondaires, les plantes fourragères, les légumes et la plupart des fruits. La récolte de blé, au contraire, est en régression sur la précédente, mais, avec 74 millions de quintaux auxquels s'ajoutent les excédents de 1949, elle doit, non seulement couvrir l'ensemble de nos besoins, mais encore assurer la continuité de nos exportations.

Le rendement exceptionnel de la campagne betteravière a porté la production sucrière au niveau record de 1.270.000 tonnes, supérieur de plus de 15 % au chiffre le plus élevé enregistré jusqu'alors (en 1934) et de 60 % à celui de 1949. Pour la première fois depuis l'avant-guerre, lorsque l'approvisionnement national aura été assuré, un tonnage appréciable sera disponible en vue de nos échanges avec l'étranger.

La production vinicole a été tout aussi abondante, mais irrégulière en qualité. Elle dépasse, pour la métropole seule, 60 millions d'hectolitres, alors que, de 1930 à 1939, la moyenne annuelle des récoltes déclarées était inférieure à 56 millions d'hectolitres. La consommation intérieure devrait être stimulée

par une baisse appréciable des prix, généralement attendue, faute de quoi la constitution de stocks excessifs pourrait faire peser un jour, sur le budget de l'Etat, la menace d'une charge supplémentaire.

L'élevage a bénéficié de l'excellent état des prairies et de l'abondance des plantes et aliments fourragers. En nombre de têtes, le troupeau est comparable au cheptel d'avant-guerre et sa qualité est maintenant assurée par des sélections plus rigoureuses. Aussi nos ressources en viande ont-elles été supérieures à la consommation. Quant à la production laitière, elle s'est établie à un niveau qui n'avait encore jamais été atteint.

Les conditions atmosphériques favorables n'expliquent pas seules ces succès. Des progrès indéniables ont été réalisés dans les méthodes d'exploitation : l'emploi généralisé de moyens mécaniques, une utilisation plus rationnelle des engrais, un recours plus large aux semences sélectionnées, une protection plus efficace des cultures dont certaines (orge, oléagineux, betteraves, plantes fourragères notamment) occupent aujourd'hui une surface plus étendue qu'en 1938, ont enfin porté les rendements français à un niveau voisin de ceux que les pays les plus favorisés avaient déjà obtenus. La production des principales denrées agricoles approche les prévisions du plan de rééquipement du pays, mais les résultats obtenus ne sauraient marquer la limite de notre effort. L'incessant labeur de nos populations rurales, l'exceptionnelle richesse de notre sol doivent nous permettre, malgré un morcellement excessif des terres dans certaines régions, de développer encore notablement nos exportations de denrées et produits alimentaires. Seule une disparité trop accusée entre les prix agricoles et les prix industriels pourrait faire échec à cette évolution.

Moins favorable, dans son ensemble, a été l'évolution de l'activité industrielle et si les résultats acquis en 1949 ont été néanmoins confirmés, nous le devons, surtout, aux besoins nouveaux qu'ont suscités l'aggravation de la tension internationale et la guerre de Corée. Au cours du premier semestre de l'année 1950, en effet, l'industrie française a connu un sensible ralentissement imputable à la réserve des acheteurs. Le second semestre, au contraire, a bénéficié d'un accroissement des commandes provenant, soit directement des Etats-Unis, soucieux de développer au maximum leur effort interne d'armement, soit de pays que n'alimentait plus le courant des exportations américaines. Aussi l'indice général — bâtiment non compris — qui, durant les premiers mois avait fléchi de plusieurs points par rapport à 1949, a-t-il repris sa marche ascendante, atteignant en novembre son plus haut niveau grâce à quoi la moyenne annuelle ressort à 123 contre 122.

D'abondantes chutes de neige et de pluie ont rendu possible un accroissement de 9 % de la consommation de courant électrique et un moindre recours à la production des centrales thermiques. Il en est résulté une diminution appréciable de nos besoins en charbon, lesquels ont été satisfaits — la production de nos mines restant stationnaire — avec le seul appoint d'importations réduites de moitié par rapport à 1949. Réduction excessive toutefois, et qui a nui au renouvellement normal de nos stocks.

L'industrie du pétrole a connu une activité très satisfaisante. Nos raffineries ont traité 14 millions 1/2 de tonnes de pétrole brut contre 11 millions 1/2 de tonnes en 1949 ; dotées aujourd'hui d'équipements modernes, elles doivent permettre à notre pays d'occuper, à brève échéance, une place honorable parmi les exportateurs de produits raffinés. En revanche, si les efforts de prospection déployés depuis plusieurs années, tant dans la métropole que dans les territoires d'outre-mer, nous ouvrent des perspectives encourageantes, les résultats obtenus n'ont encore que peu amélioré notre production qui reste faible.

La sidérurgie a profité plus que toute autre industrie des commandes étrangères. Aussi la production d'acier, qui avait sensiblement fléchi au cours du premier semestre, s'est-elle redressée par la suite

au point de dépasser, pendant le quatrième trimestre, ses plus hauts niveaux d'avant-guerre ; une certaine pénurie de coke, le manque de ferraille ne lui ont pas permis cependant de maintenir tout à fait pour l'année entière ses résultats de 1949.

L'industrie de l'automobile, avec une production record, les industries lainières et cotonnières, malgré la raréfaction et la vive hausse des matières premières sur les principaux marchés, ont figuré aux places d'honneur dans nos ventes à l'étranger. Les industries de la soierie, du jute et des fibres artificielles ont bénéficié de conditions favorables.

L'évolution, satisfaisante dans son ensemble, de la production ne pouvait qu'exercer une influence heureuse sur notre balance commerciale qui a été équilibrée, pour la première fois depuis plus de vingt ans, réserve faite des années de guerre qui ne sauraient être tenues pour une base valable de comparaison. Mais il s'agit là d'un équilibre plus apparent que réel, dû essentiellement à l'appoint de nos exportations vers les territoires d'outre-mer de l'Union Française. Nos seuls échanges avec l'étranger font encore apparaître un solde débiteur ; celui-ci est moindre, toutefois, qu'en 1949 car nos exportations ont couvert nos importations à concurrence de 87 % au lieu de 67 %. Ce sont toujours nos achats dans les zones dollar et sterling qui pèsent sur notre commerce extérieur ; partout ailleurs, nos ventes l'emportent. Cependant, nous enregistrons dans nos relations avec ces zones une nette amélioration, puisque nos ventes en dollars et en sterling représentent, en 1950, respectivement 37 % et 57 % de nos achats, contre 15 % et 49 % en 1949. Les progrès réalisés dans la voie de l'intégration de l'économie européenne, qui se sont manifestés par une plus grande liberté des échanges entre pays de l'O.E.C.E. et par la création de l'Union Européenne de Paiements, n'ont exercé jusqu'à ce jour que peu d'influence sur notre balance commerciale avec les Etats-Unis, mais ils doivent, dans l'avenir, contribuer à résorber notre déficit en dollars, provisoirement couvert par les crédits de l'aide Marshall.

Ce bref tableau de l'économie française en 1950 ne doit pas inciter à un optimisme excessif. Certes, les succès de notre agriculture sont réels : en dissipant les craintes que faisait naître, il y a peu de temps encore, la perspective d'une seule récolte déficitaire, ils assurent, dès à présent, au pays les moyens de mieux vivre et lui ouvrent, par surcroît, de nouvelles possibilités d'exportation. Notre production industrielle, au contraire, a été inférieure aux objectifs assignés par le plan de modernisation et d'équipements ; par rapport aux prévisions établies en 1946, les réalisations ont atteint seulement 80 % pour le charbon, 76 % pour l'électricité d'origine hydraulique, 56 % pour les ciments, 28 % pour les tracteurs. Que nous devions nous satisfaire, en fait, du niveau de production de 1929 souligne à quel point les événements des vingt dernières années nous ont éprouvés. Au demeurant, les efforts que nous déployons en vue de combler notre retard rencontrent des obstacles propres à notre structure économique, tels que la pénurie de matières premières essentielles et l'insuffisance de ressources en énergie ; ils sont, en outre, contrariés par la persistance de facteurs défavorables et notamment par l'élévation de nos prix de revient.

Nous avons extrait de notre sol, en 1950, 52 millions et demi de tonnes de houille et de lignite, soit 2 millions et demi de tonnes de moins qu'en 1929, et cela en dépit d'un effort de modernisation et d'équipement qui, pour les trois dernières années, a exigé une centaine de milliards d'investissements pour les seules installations intérieures des mines. L'amélioration du rendement individuel qui en est résultée a compensé la réduction, moins voulue que subie, des effectifs du fond, mais ce résultat pourrait se révéler précaire si les difficultés de recrutement des mineurs devaient s'aggraver. Il n'est donc guère permis d'escompter, pour les prochaines années à venir, un accroissement notable de nos ressources propres en charbon et nous devons, en 1951, nous procurer au dehors le quart environ des combustibles minéraux solides nécessaires à nos usines. Les perspectives qui s'offrent à nous dans le domaine de l'énergie électrique sont heureusement plus encourageantes. Le programme de création et d'équipement de

nouvelles chutes d'eau entrepris dès avant la guerre avait subi un inévitable temps d'arrêt de 1940 à 1945. Repris après la guerre, il se poursuit activement et développe ses effets : nos centrales hydrauliques ont produit, en 1950, assez de courant pour satisfaire près de 50 % de nos besoins en électricité. Sans doute une proportion plus favorable encore a-t-elle été enregistrée de 1935 à 1938, mais, depuis, la consommation a augmenté de près des 2/3. Les travaux en cours et ceux qui sont à la veille d'être entrepris devraient donc nous fournir un appréciable complément de ressources énergétiques et nous permettre de réduire nos importations en charbon. Nécessité d'autant plus impérieuse que la pénurie de combustibles menace également certains parmi les plus importants de nos fournisseurs habituels.

Si l'on excepte les minerais de fer, de plomb, de nickel, la bauxite, les phosphates et les sels de potasse, l'industrie française est tributaire de l'étranger pour toutes les matières premières essentielles. L'importation alimente nos usines à concurrence de 90 % pour le coton et la laine, 100 % pour le jute, 50 % pour les pâtes à papier, 65 % pour les pyrites, 70 % pour le zinc, 98 % pour le cuivre, 60 % pour le caoutchouc naturel — la production indochinoise étant prise en considération — et 100 % pour le caoutchouc artificiel. Nous produisons les fibres artificielles, mais nous devons importer la quasi totalité des pâtes de bois nécessaires à leur fabrication et si nos raffineries de pétrole livrent à l'exportation des quantités accrues de produits, leur alimentation en pétrole brut provient exclusivement de l'étranger, à 1 % près. La cessation des hostilités, en libérant un grand nombre de matières premières, nous avait permis d'assurer de nouveau, sur des marchés mieux pourvus, nos approvisionnements et l'on pouvait croire proche le retour de l'abondance. L'aggravation de la tension internationale a détruit cet espoir et pose pour nous, désormais, d'inquiétants problèmes : non seulement nous devons payer très cher les produits importés, mais encore il n'est pas sûr que nous puissions, dans tous les domaines, nous procurer les tonnages qui seraient indispensables au maintien du niveau actuel de notre production. Or, les stocks existants sont faibles, parfois dangereusement, soit que les utilisateurs n'aient pas su prévoir, soit qu'ils n'aient pas disposé de moyens de financement suffisants. On conçoit dès lors l'intérêt vital que revêt, pour la France, le programme de répartition des matières premières essentielles actuellement en voie d'élaboration.

A la double menace que fait peser sur l'économie française l'éventuelle pénurie d'énergie et de matières premières, s'ajoute l'incertitude des prix qui, après une période de relative stabilité englobant l'année 1949 et le premier semestre 1950, ont repris leur marche ascendante.

L'indice général des prix de gros pour l'année 1950 a été de 2166 (base 100 en 1938) contre 1917 en 1949. La hausse moyenne ressort ainsi à 13 %. Ce sont les prix des matières premières qui ont subi la poussée la plus vive. Ils ont monté de 20 % et avant tout du fait des matières premières importées dont le prix a doublé en un an. La hausse des cours des produits alimentaires a été bien moindre puisqu'elle n'a pas dépassé 7 % ; si bien que la montée des prix, en France, apparaît comme provenant des achats à l'étranger. La sujétion qu'impose à notre économie un insuffisant approvisionnement en matières premières nationales se révèle ainsi une nouvelle fois. Cette pénurie ne limite pas seulement notre potentiel de production, elle tend aussi à rompre l'équilibre salaires-prix si laborieusement obtenu.

Les efforts déployés dans les territoires d'Outre-Mer n'ont pas contribué autant qu'on aurait pu l'espérer à réduire nos importations en provenance de l'étranger. Des programmes d'investissements ont été mis sur pied pour faire de l'Union Française un ensemble économique cohérent. Mais leur élaboration est récente et ils n'ont pas toujours été exécutés selon les directives qui avaient été fixées à l'origine. Par suite d'une coordination insuffisante, chaque territoire paraît avoir suivi son plan propre sans essayer suffisamment de l'ajuster à une action commune. Dans les domaines de la prospection minière et de la production des textiles, les efforts sont demeurés dispersés, en sorte que la masse des capitaux engagés n'a pas procuré les résultats qu'on pouvait en attendre.

Quoi qu'il en soit, c'est à un déséquilibre économique et non monétaire qu'est due la regrettable poussée des prix dont nous souffrons. Encore que la masse monétaire se soit accrue constamment, son développement n'a en effet précédé ni la hausse des prix, ni l'accroissement de la production nationale. C'est là une constatation qui doit rassurer un public très enclin à voir dans tout mouvement des prix le premier signe d'une nouvelle inflation monétaire. Une interprétation dans ce sens serait en l'espèce d'autant plus erronée que l'encaisse-or de la Banque de France est montée de 395 tonnes 3 à fin décembre 1949 à 464 tonnes 6 en décembre 1950. Si l'on ajoute à cet or la réserve de devises dont dispose aujourd'hui la Banque de France, la couverture de notre circulation se trouve être en fait, de 902 tonnes 9, soit 355 milliards de francs.

Devant un pareil progrès, plusieurs se demandent si la circonspection observée depuis quelques années dans la distribution du crédit ne devrait pas être quelque peu relâchée. De divers côtés l'on estime que l'économie est dangereusement affaiblie par l'insuffisance des concours qu'elle trouve auprès des établissements bancaires. Il n'est pas contestable, en effet, que l'augmentation continue de la masse monétaire nationale ne satisfait que très partiellement les nouveaux besoins de monnaie de la collectivité. Mises hors d'état par l'indigence du marché financier de rajuster leurs fonds propres ou de se procurer les capitaux à long terme nécessaires au financement de leurs investissements, limitées dans leur recours aux prêts à moyen terme par la nature même de ceux-ci, les entreprises françaises ont un impérieux besoin de l'appui de leurs banquiers, alors surtout que leurs marges bénéficiaires, très inégales d'ailleurs, sont menacées par l'augmentation de leurs prix de revient.

Il est néanmoins nécessaire que le mouvement ascensionnel de la production accompagne la création de nouveaux signes monétaires, faute de quoi la hausse des prix déjà déterminée par des facteurs économiques trouverait dans les facteurs monétaires un redoutable stimulant. L'augmentation de la production reste donc, encore et toujours, le seul remède à nos difficultés et nous devons à cette fin nous efforcer de poursuivre l'exécution du programme d'équipement et d'accroître le rendement des installations industrielles. Mais comme les exigences de l'armement nous pressent, l'allongement de la durée du travail est sans doute le plus efficace moyen d'obtenir rapidement un premier résultat.

L'assainissement monétaire s'accompagne, le plus souvent, d'un réveil du marché financier, le public reprenant goût à l'épargne quand il peut espérer que ses économies ne seront pas dévorées par une dépréciation continue de la monnaie. Il n'en a rien été au cours de l'année 1950 puisque, loin de s'atténuer, la désaffection dont souffre depuis plusieurs années le marché financier est allée s'aggravant. De 1160 en janvier l'indice général des valeurs françaises à revenu variable s'est abaissé progressivement à 944 en décembre, suivant une courbe régulière coupée seulement de deux brèves reprises en juin et en septembre. La capitalisation boursière des entreprises intéressées est dans le même temps tombée de 830 à 712 milliards. Ainsi, à s'en tenir aux cours cotés, l'ensemble des sociétés françaises dont les titres sont négociés en bourse représente une valeur en francs moins de 7 fois supérieure à ce qu'elle était en 1938 ; évaluée en monnaie constante, la valeur 1950 fait ressortir une dépréciation de près de 60 %. Or, dans l'intervalle, ces entreprises ont pour la plupart renouvelé leur outillage, développé leur capacité de production, et l'on peut affirmer que, loin de se déprécier, leur valeur intrinsèque s'est accrue, très notablement même dans bien des cas.

Une anomalie aussi profonde ne saurait s'expliquer uniquement par des considérations d'ordre technique. Certes, trop de chefs d'entreprise, qui avaient fait appel au marché public des capitaux, ne se sont pas suffisamment souciés, même lorsqu'ils en avaient les moyens, d'assurer à leurs actionnaires une équitable rémunération ; sans doute aussi les impôts qui frappent les valeurs mobilières, les courtages qui sont perçus à l'occasion de leur négociation, sont-ils élevés. Mais la réserve de l'épargne à l'égard de la bourse a des causes plus lointaines et plus graves.

La valeur mobilière a perdu peu à peu cet attrait qui, durant près d'un siècle, lui avait permis de financer l'expansion économique du pays. Le principe de cette désaffection se trouve certainement dans la fiscalité de plus en plus rigoureuse dont elle a été l'objet de la part d'un Etat que les événements internationaux et l'évolution sociale contraignaient à des dépenses toujours plus lourdes. Progressivement, la valeur mobilière a été soumise à un régime discriminatoire qui a fait d'elle l'objet de prélèvements particulièrement sévères. Si bien que ceux qui ont cru utile de restreindre leur consommation en vue de faciliter la création du capital se trouvent pénalisés et deviennent assujettis à une sorte de super-impôt. Nul cependant n'ignore plus l'importance du rôle économique joué par l'épargnant, importance telle que lorsque celui-ci fait défaut, les Pouvoirs Publics doivent recourir à la contrainte. C'est ainsi que des mesures fiscales, l'emprunt forcé, l'inflation monétaire ont été imposés pour assurer les renouvellements de matériel et les travaux neufs que l'épargne défaillante ne pouvait plus financer. Cette contrainte a en définitive abouti à rendre obligatoire pour tous ce que jusque là certains faisaient spontanément. Il est douteux que ce soit là une amélioration de la condition humaine.

Aussi peu défendable est l'ensemble des mesures de surveillance prises contre le porteur de valeurs mobilières. Le recensement et la mise en dépôt obligatoire de ces valeurs, notamment, ont lassé le public d'une forme de richesse qui lui valait tant de tracas. L'actionnaire n'a pas admis que son droit de propriété, obligatoirement dissocié de la possession, ait été réduit à une prérogative purement abstraite. Il l'a admis d'autant moins que des événements trop récents lui ont prouvé l'intérêt qui s'attache à une libre disposition de la richesse mobilière.

Il est donc naturel que, dans ce choix entre l'emploi productif et la thésaurisation devant lequel se trouve tout épargnant, ce soit la thésaurisation sous forme d'or et même de billets qui, au grand dommage de l'économie et des finances nationales, l'ait trop souvent emporté. Ce triomphe, il est superflu de le dire, a été d'autant plus aisé que la monnaie était moins solide.

Mais ce n'est pas seulement la thésaurisation qui, en réduisant l'offre des capitaux, a plongé le marché financier dans le marasme. A ce résultat a concouru aussi une perte de substance imputable au double fait que les possibilités d'épargne ne cessent de se réduire et que la volonté d'épargner va s'affaiblissant de plus en plus.

Il est inévitable que, dans un pays où l'Etat prélève une fraction toujours plus importante du revenu annuel, il soit de plus en plus difficile d'économiser. Sans doute, sur les fonds qu'il exige, le Trésor redistribue des sommes élevées à diverses catégories de la population, mais la politique de redistribution des revenus a pour résultat de supprimer précisément ces excédents qui alimentaient l'épargne. Ainsi, parmi les Français, les uns consacrent aujourd'hui au paiement de leurs impôts les sommes que jadis ils plaçaient en actions ou en obligations et ce faisant, ils se déshabituent d'économiser ; les autres, salariés ou retraités, pour la plupart, exempts ou peu chargés d'impôts, disposent de revenus trop modestes pour qu'il leur soit possible de réaliser des économies. Il serait vain de nier l'influence grandissante de ces deux causes dans la pénurie actuelle des capitaux sur le marché financier.

L'instabilité politique, l'instabilité monétaire nous ont accoutumés à moins nous soucier d'un avenir de plus en plus imprévisible, à vivre davantage dans le présent. Une conjoncture qui déjoue sans cesse les prévisions, des conditions de vie très mouvantes, ne peuvent que renforcer la tendance à vivre au jour le jour. C'est là un climat en tous points contraire au développement de l'esprit d'épargne. Epargner, c'est-à-dire se priver afin de pouvoir un jour profiter d'un bien longtemps convoité, est devenu un calcul trop souvent déjoué par l'événement. Ce pari pouvait être tenu quand les chances d'exactitude des prévisions humaines l'emportaient sur les chances d'erreur. Mais il n'en est plus ainsi. Et c'est pourquoi une part croissante de la population considère l'épargne, échange d'un bien futur contre un bien présent, sacrifice d'une certitude à une espérance, comme une duperie.

La nécessité d'entretenir et d'accroître le capital n'en est pas pour cela moins impérieuse. Bien au contraire, une société entièrement tournée vers la consommation doit développer toujours davantage son potentiel de production, donc accroître son épargne. Ainsi l'épargne devient d'autant plus indispensable que l'on est moins enclin à se l'imposer. C'est là un problème grave et qui, si l'on ne peut aboutir à la renaissance d'une épargne individuelle volontaire, posera probablement la question d'une épargne obligatoire, donc d'une nouvelle atteinte à la liberté de l'individu.

A ce même problème risque de ramener l'évolution des esprits dans un pays où s'instaure un système de sécurité sociale. Le souci des vieux jours est un grand stimulant au travail et à l'épargne. Si l'Etat se charge de son destin, l'individu est naturellement porté à une certaine insouciance. Sans doute les engagements que prend l'Etat ne vont pas sans une épargne forcée qui met chaque année à la disposition de la collectivité des sommes importantes. Mais le problème n'est pas réglé pour autant. L'épargne est un acte de renonciation, non de création. Comme le disait déjà Aristote : « l'argent ne fait pas de petits ». Il faut donc que ces sommes épargnées servent à l'accroissement de la production. Ainsi se pose la question de l'emploi des sommes prélevées par l'Etat. Dans quelle mesure serviront-elles à créer du capital, à accroître le potentiel de production grâce auquel les engagements pris envers chaque assuré social seront tenus ? Tel est le point capital.

Encore qu'il soit difficile de mesurer avec exactitude la régression de l'épargne en France, le rapprochement de quelques chiffres peut jeter une certaine clarté sur cette grave question. Le montant approximatif de l'épargne en formation (dépôts dans les Caisses d'Epargne, comptes de chèques dans les banques et dans les institutions de crédit agricole et de crédit populaire et — depuis 1919 — comptes de chèques postaux particuliers) était en 1913 près de 2 fois supérieur à celui des dépenses budgétaires ; en 1938, il dépassait à peine le total du budget ; en 1950, il était tombé à 50 % de celui-ci. D'autre part, le volume des émissions de valeurs mobilières, qui représentait avant la première guerre mondiale les 2/5^e du budget de l'Etat, n'en représentait plus que le 1/5^e en 1938 et seulement le 1/20^e en 1950.

Ainsi, en moins de quinze ans, la puissance de financement du marché français exprimée en monnaie constante a fléchi des 3/4, et un redoutable problème se pose désormais pour l'Etat lui-même et pour les entreprises publiques ou privées qui ne peuvent plus compter exclusivement sur l'impôt déjà trop lourd et sur les bénéfices accumulés, souvent insuffisants, pour assurer leurs investissements.

Les emprunts obligataires et les augmentations de capital ont, durant l'année 1950, procuré 115 milliards aux établissements émetteurs contre 165 milliards en 1949. L'Etat s'étant abstenu de faire appel au marché, ce sont les Groupements de Sinistrés et les Collectivités du secteur public pour la plus grande part, les entreprises privées pour le surplus, qui se sont partagé les 92 milliards produits par les émissions d'obligations. Le placement de celles-ci a été régulier, mais lent en général. Bien que les taux aient peu varié, les conditions faites aux emprunteurs ont été alourdies par la nécessité reconnue d'effectuer 50 % des amortissements annuels par voie de tirage au sort.

Les augmentations de capital en numéraire, qui se sont élevées à 23 milliards, n'ont pas toutes été accueillies avec une égale faveur. Le marché des droits de souscription a été souvent irrégulier, parfois même faible. L'annonce de dividendes généralement supérieurs à ceux de 1949 n'a pas eu l'effet stimulant escompté.

Notre Etablissement a participé à la plupart de ces opérations financières ; il a dirigé certaines d'entre elles parmi les plus importantes. Toutes se sont déroulées normalement. Nous avons, d'autre part, poursuivi nos efforts en vue d'une réorganisation rationnelle de nos services de titres ; le but

que nous nous étions assigné est atteint : les retards qui, au cours des dernières années, avaient souvent paralysé l'action de nos guichets et de nos agents placeurs sont aujourd'hui totalement résorbés et nous sommes en mesure de faire face désormais à une reprise générale de l'activité boursière et des opérations d'emprunt.

* * *

Le ralentissement que l'on avait déjà pu constater durant le 4^e trimestre 1949 dans le rythme d'accroissement des dépôts à vue recueillis par les banques françaises s'est accentué tout au long de l'année 1950. Le gonflement des comptes créditeurs dans les situations de fin d'année est dû, pour la plus grande part, au report au 2 janvier de l'échéance de décembre ; échéance déduite, la progression n'atteint pas 10 %. Si les dépôts aux comptes des fonds particuliers au Trésor et aux comptes courants postaux n'ont également que peu varié, par contre ceux des Caisses de Crédit Agricole et plus encore ceux de la Caisse Nationale et des Caisses ordinaires d'Epargne ont augmenté beaucoup plus sensiblement. Pour ces derniers, la hausse dépasse 26 % ; en valeur absolue, elle est supérieure à celle des dépôts à vue dans les banques. Le moindre accroissement de ceux-ci n'est pas dû exclusivement à des causes passagères ou encore à la contraction des trésoreries des entreprises ou des particuliers sous l'effet tant de charges fiscales de plus en plus lourdes que de la hausse des prix. Il tient aussi au fait que le courant des capitaux en attente d'emploi, qui allait naguère dans les établissements de crédit est aujourd'hui divisé : une fraction va aux comptes de chèques postaux et aux Caisses de Crédit Agricole ; une autre — dont le montant a quadruplé en quatre ans alors que les dépôts dans les établissements de crédit augmentaient de 140 % seulement — aux banques et établissements financiers que des groupes importants créent en vue de gérer eux-mêmes leur excédent de trésorerie ; une troisième, enfin, aux Caisses d'Epargne. Celles-ci, à défaut des économies que les bas salaires ne permettent plus ou qu'absorbent les cotisations imposées par le régime de Sécurité Sociale, reçoivent aujourd'hui les disponibilités d'une clientèle de particuliers ou de commerçants attirés par des taux d'intérêts créditeurs élevés, prévus à l'origine en faveur des seuls déposants modestes.

Si ce mouvement de dispersion des capitaux flottants devait s'accroître, il conduirait inévitablement à la création de secteurs privilégiés conservant jalousement pour eux seuls leurs propres ressources, mais se réservant de faire appel aux établissements de crédit pour satisfaire leurs besoins complémentaires. Ainsi serait faussée et perdrait toute efficacité cette vaste compensation entre besoins et ressources des entreprises qu'il est précisément dans la fonction des établissements de crédit d'assurer ; en même temps disparaîtrait l'indispensable division des risques qui doit présider à toute exploitation bancaire. Sans doute les secteurs qui ne disposeraient pas d'une banque propre seraient-ils les premières victimes d'un tel état de choses, mais nul, à dire vrai, n'en tirerait longtemps bénéfice ; pour le Trésor lui-même, le surcroît des souscriptions de bons à court terme qu'il recueillerait passagèrement serait d'un faible profit en regard des nouveaux problèmes de financement qu'il aurait à résoudre.

Au moment où la mise en œuvre d'un plan français de réarmement va nécessiter de très importants crédits, la relative stagnation des dépôts bancaires ne laisse pas d'être préoccupante. L'économie française se trouve en effet en présence d'une redoutable alternative : ou sacrifier aux besoins militaires une part des besoins civils, ou trouver, pour satisfaire les premiers, de nouveaux procédés de financement.

Dans cette conjoncture peu favorable, notre Établissement a vu les dépôts qui lui sont confiés s'accroître de façon relativement satisfaisante. Échéance passée, la progression de nos comptes de

chèques et comptes courants est, globalement, de 13 %, progression notablement inférieure à celle que nous avons enregistrée en 1949, mais qui cependant excède de plusieurs points l'augmentation moyenne des comptes créditeurs de l'ensemble des banques et établissements de crédit.

Ce surcroît de ressources nous a permis d'accueillir les plus urgentes parmi les demandes justifiées de notre clientèle, sans que la proportion de nos emplois en débiteurs, par rapport à nos dépôts, en soit affectée.

* * *

Notre réseau n'a subi, en 1950, aucune modification notable. Nous devons toutefois mentionner l'autorisation que nous avons obtenue d'ouvrir une succursale à Léopoldville, au Congo Belge. Ce nouveau siège complètera utilement notre réseau d'agences en Afrique Noire.

L'activité des filiales qui prolongent hors de la métropole notre exploitation a été pleinement satisfaisante.

Dans les territoires d'Outre-Mer et d'Afrique du Nord, la B.N.C.I.A. et le C.F.M.L.R. ont pris une part accrue au financement des différentes campagnes de produits dont l'écoulement — le vin excepté en ce qui concerne l'Algérie — s'est effectué de façon normale. L'exploitation des deux établissements repose aujourd'hui sur des bases bénéficiaires élargies et les perspectives qui s'offrent à l'un et à l'autre sont favorables.

A l'étranger, la British and French Bank, maintenant dotée d'une installation moderne qui remplace son ancien siège détruit au cours de la guerre, poursuit à Londres son développement régulier.

L'agence qu'elle a créée, il y a un an à peine, à Lagos, en Nigéria, lui apporte dès à présent un appréciable complément d'activité. Le succès du Banco del Atlantico, à Mexico, se confirme de mois en mois. Nous tenons pour certain que cette jeune filiale contribuera de la façon la plus efficace au développement des relations commerciales entre la France et le Mexique. Enfin, la Banque pour le Commerce International, à Bâle, après moins d'un an d'exploitation effective, justifie sa création.

* * *

Les profits que nous a procurés en 1950 notre exploitation marquent encore un progrès par rapport à l'année précédente, mais ce progrès est faible, comparé à ceux que nous avons réalisés en 1948 et 1949. Si, en effet, le volume des opérations que nous avons traitées s'est accru dans des conditions fort honorables pour notre Établissement, en revanche les réductions de tarifs résultant de l'abaissement du taux d'escompte de la Banque de France ou décidées par le Conseil National du Crédit ont affecté nos recettes. Dans le même temps, nos frais généraux, influencés par la hausse des prix et surtout par une double hausse des salaires, en février et en octobre, enregistraient une vive poussée, de loin supérieure, en valeur absolue comme en pourcentage, à l'augmentation de nos profits. Aussi les résultats de notre exploitation sont-ils moins favorables qu'en 1949. Nous avons prévu cette évolution qui, au

demeurant, ne saurait surprendre dans la seule profession, à notre connaissance, qui ait eu à faire face simultanément aux conséquences du retour à un régime de liberté des salaires et à des réductions obligatoires du prix de ses services. Certes, le tarif des conditions de banque en France peut paraître coûteux, mais les comparaisons faites avec l'étranger à cet égard sont peu probantes : elles ne tiennent généralement pas compte de la plus ou moins grande aisance des marchés financiers extérieurs. Inévitablement, la pénurie de capitaux rend cher le crédit, et les taux que nous pratiquons sont à peine en rapport avec ceux qu'impose, sur le marché des émissions à long terme, à une demande cependant très réduite par un contrôle sévère, une offre plus réduite encore. Nous croyons enfin que l'amenuisement de la marge bénéficiaire des exploitations bancaires, dans la mesure où il interdit la constitution de réserves et de provisions appropriées, conduit inéluctablement le banquier à témoigner d'une plus grande rigueur dans l'appréciation du risque, partant, à aggraver l'effet des restrictions officielles.

L'accroissement de nos charges a été heureusement compensé par une nouvelle contraction de nos effectifs portant sur près de 400 unités. Nous devons ce résultat, pour la plus grande part, à l'exécution progressive du plan de regroupement de nos conservations de titres, entrepris il y a plusieurs années. Successivement ont été dissous, en 1950, nos centres de Lyon et Limoges créés pendant la guerre, et il ne subsiste plus dans la métropole, en dehors de notre organisme central de titres à Dinan, que la conservation de Paris qui, à son tour, disparaîtra en 1951. Ce regroupement s'effectue sans à coup et nous éprouvons là, une fois de plus, les ressources considérables qu'offre un équipement mécanographique spécialement conçu pour les besoins qu'il doit satisfaire. Le personnel devenu disponible au siège des anciennes conservations a été généralement reclassé dans d'autres services de notre Maison, tout recrutement ayant été suspendu par ailleurs, et nous avons pu limiter à quelques dizaines d'unités le nombre des licenciements inévitables. Nous prévoyons que la liquidation de la conservation de Paris, préparée de longue date, s'opèrera de même sans difficulté. Ainsi s'achèvera la réalisation d'un plan dont nous pouvons mesurer dès à présent les heureux effets, tant par les économies multiples qu'il autorise que par l'efficacité du concours qu'apporte à notre exploitation l'organisme nouvellement créé.

Nous avons d'autre part achevé l'équipement de nos centres administratifs en machines à cartes perforées ; la gamme des travaux que ce matériel peut exécuter est très étendue et elle nous ouvre d'intéressantes perspectives dans le domaine du perfectionnement — qui n'exclut pas la simplification — de nos méthodes.

L'enseignement professionnel reste l'une de nos principales préoccupations. Aider les agents doués et travailleurs à acquérir les connaissances qui leur permettront de gravir les échelons de notre hiérarchie, découvrir ceux qui ne seraient pas utilisés selon leurs mérites, faire en sorte que le diplôme obtenu ne constitue pas une fin en soi et que son titulaire, satisfait de ce premier succès, ne renonce pas à poursuivre une formation qui doit le conduire aux fonctions d'autorité et de responsabilité, sont des tâches que nous assumons en permanence comme un devoir envers notre personnel. Nous en sommes récompensés : nos jeunes élèves, cette année encore, se sont particulièrement distingués dans les examens du Centre d'Enseignement Technique de Banque et du Centre d'Etudes Supérieures de Banque.

L'aménagement des locaux acquis en 1949 en vue de regrouper nos services centraux parisiens, actuellement dispersés dans de nombreuses annexes, a été entrepris et se poursuit activement. Les travaux sont conduits de telle sorte que nous pourrions disposer dès avant la fin de l'année en cours d'une partie importante des nouvelles installations.

De notre action dans les domaines de l'équipement mécanographique, de la formation professionnelle, du regroupement et de l'installation de nos services dans des locaux plaisants et confortables,

dépend le succès de nos efforts en vue d'une gestion économique, efficace, clairvoyante. Nous sommes certains que pour atteindre cet objectif nous pouvons compter sur l'esprit d'initiative et l'autorité de nos collaborateurs de cadre, ainsi que sur le dévouement et le bon sens d'un personnel dont la qualité ne cesse de croître.

Nous assistons avec satisfaction au développement de nos œuvres sociales : colonies de vacances, restaurants et cantines, œuvres diverses, et nous nous plaisons à reconnaître le sérieux de leur gestion par notre Comité Central d'Entreprises et par les Comités d'établissement intéressés qu'attestent les résultats obtenus. Nous devons souligner tout particulièrement la faveur dont jouit, auprès de notre personnel, la S.I.T.E.F. En deux années, 250 prêts ont été consentis à des agents de tous grades tant à Paris qu'en province. Sans doute n'a-t-il pas encore été possible à cette jeune société de s'engager dans un programme plus ambitieux, mais des études sont en cours dont il est permis de penser qu'elles aboutiront dans les prochains mois. Ainsi sera atteint le but que nous nous étions proposé : une contribution effective à l'œuvre de reconstruction de notre pays.

* * *

Le bilan que nous soumettons à votre approbation se totalise à 189.325.959.415 francs, en augmentation de 26.764.331.111 francs, soit 16,47 % sur celui de 1949.

Cette augmentation correspond pour plus des 4/5 à l'accroissement des dépôts de la clientèle (comptes de chèques et comptes courants) qui, d'une année à l'autre, passent de 126.650.776.220 francs à 148.417.775.199 francs, hausse quelque peu accusée toutefois par le report au 2 janvier de l'échéance de fin d'année.

De son côté, le poste « Bons et Comptes à échéance fixe » enregistre à 6.465.495.793 francs une augmentation relativement importante de 3.672.799.373 francs. Les variations qui affectent les autres comptes créditeurs sont de faible amplitude : les « Comptes exigibles après encaissement » et les « Crédi-teurs divers » progressent respectivement de 1.581.810.075 francs et de 1.814.904.533 francs, alors que le compte « Banques et Correspondants » fléchit au contraire de 1.449.464.350 francs, mouvements normaux qui ne comportent aucune signification particulière.

La contre-partie des ressources nouvelles qui nous sont confiées figure à l'Actif de notre bilan, pour la plus grande partie dans le poste « Portefeuille-Effets » qui, à 131.115.658.803 francs, se présente en augmentation de 23.519.831.846 francs, soit 21,85 % et, pour le surplus, dans les comptes courants (909.601.242 fr.) et dans le compte « Banques et Correspondants » (2.763.738.848 fr.). Là encore, le report de l'échéance de fin d'année fausse les comparaisons, mais nous pouvons néanmoins affirmer que nous nous sommes appliqués tout au long de l'année 1950 à continuer à notre clientèle le concours le plus efficace, compte tenu des nécessités de la politique générale de distribution du crédit.

Notre Portefeuille-titres marque une légère régression à 437.949.364 francs, contre 441.952.986 fr. en 1949, les participations nouvelles que nous avons été amenés à prendre au cours de l'exercice ayant été plus que compensées par les réalisations effectuées et par les amortissements jugés nécessaires. Le poste « Immeubles et Mobilier », enfin, reste, après amortissements, à son chiffre antérieur de 325.000.000 francs. Nous rappelons que ces deux derniers postes sont essentiellement composés des titres de nos filiales bancaires pour le premier, de nos filiales immobilières pour le second.

Les résultats de l'exercice, défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges, se traduisent en définitive par un solde bénéficiaire de..... Fr 123.536.679

Après imputation de la somme nécessaire pour servir aux 1.016.690 parts non encore amorties, l'intérêt minimum garanti de 3 % sur le prix de rachat des actions (Fr 1.254), soit Fr 37,62 par titre, porté à Fr 37,777 pour arrondir à Fr 34 le montant net du coupon déduction faite de l'impôt, soit..... Fr 38.407.498

le solde disponible de notre compte de Profits et Pertes ressort à..... Fr 85.129.181

auquel s'ajoute le report antérieur de Fr 23.541.172

Total..... Fr 108.670.353

que nous vous proposons de répartir ainsi qu'il est indiqué ci-après, conformément aux dispositions de l'article 26 de nos statuts :

— Réserve légale :

5 % sur Fr 85.129.181 Fr 4.256.459

— Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires à raison de Fr 32,222 brut par part, soit Fr 29 net

Fr 32.759.785

— Attribution aux actions transférées à l'Etat
Fr 32,222 brut sur 1.050.000 actions

Fr 33.833.100

— Tantièmes au Conseil d'Administration ... Fr 1.500.000

— Réserve extraordinaire à seule fin de porter
à 265.000.000 l'ensemble de nos réserves. Fr 10.743.541

Fr 83.092.885

le surplus, soit Fr 25.577.468

étant reporté à nouveau.

Si nos propositions sont acceptées, la somme de Fr 63 net attribuée à chaque part bénéficiaire sera mise en paiement le 1^{er} juillet prochain.

*
* *

Les mandats d'Administrateur de M. André Cramois et de M. Abel Gauthier, qui étaient venus à expiration le 31 Décembre 1950, ont été renouvelés pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} Janvier 1951, par arrêtés du Ministre des Finances et des Affaires Economiques en date des 2 Janvier et 21 Mars 1951.

RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 1950

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, au titre de l'exercice 1950, du mandat qui nous a été confié par M. le Ministre des Finances suivant arrêté en date du 5 Août 1949.

Les vérifications, pointages et contrôles auxquels nous avons procédé, tant au Siège Social que dans plusieurs Centres Administratifs, et les inventaires que nous avons suivis, nous ont permis de constater la parfaite concordance entre la comptabilité et les différents postes du Bilan et du Compte de Profits et Pertes soumis à votre approbation.

Nous avons également pris connaissance du Rapport de votre Conseil d'Administration et nous vous confirmons l'exactitude des informations d'ordre comptable qu'il contient.

Le Bilan que nous analysons ci-après, présenté sous la même forme que précédemment, se totalise à Fr 189.325.959.415
contre, au 31 Décembre 1949 Fr 162.561.628.304

soit un accroissement de Fr 26.764.331.111

L'importance de cette augmentation qui, à l'Actif, se retrouve principalement dans le « Portefeuille effets » et au Passif dans les comptes de clientèle, est due en partie au fait que l'échéance du 31 Décembre a été reportée au 2 Janvier 1951.

ACTIF

Caisse, Trésors publics, Banque d'Emission Fr 7.402.210.705
en augmentation de 542 millions par rapport au Bilan précédent. Cette augmentation correspond à un approvisionnement des encaisses en vue du règlement de l'échéance de fin d'année.

Banques et Correspondants Fr 11.884.713.515
contre 9.120.974.667, soit une augmentation de 2.764 millions qui est due également à l'influence du report de l'échéance.

Portefeuille effets Fr 131.115.658.803
contre 107.595.826.957 au 31 Décembre 1949, soit une progression de 23.520 millions. Cette importante augmentation intéresse surtout les effets commerciaux dont une partie n'a été encaissée que le 2 Janvier ; par contre, les valeurs de trésorerie accusent une légère diminution sur l'an dernier.

Coupons Fr 549.164.000
contre 487.998.460. L'augmentation porte surtout sur les coupons domiciliés pour le règlement desquels sont versées par les Sociétés des provisions figurant au Passif dans le chapitre « Crédoeurs divers ».

Comptes-Courants Fr 29.235.983.532
contre 28.326.382.290, soit en plus 909 millions.

Avances garanties Fr 207.133.723
contre 204.333.320 en 1949.

Avances et Débiteurs Divers Fr 2.742.986.598
contre 2.916.777.295 en 1949 ; la diminution de 174 millions provient de la réduction des opérations de bourse et de souscriptions.

Nous vous rappelons que ce poste contient également les « Créances douteuses et litigieuses ». Il nous est apparu, à la suite de notre examen, que les provisions dont ces créances sont assorties couvrent les risques d'insolvabilité.

Débiteurs par acceptations Fr 4.732.276.189
contre 5.672.937.322 en 1949, soit une diminution de 940 millions. La contrepartie de ce poste figure pour le même montant au Passif sous la rubrique « Acceptations à payer ».

Portefeuille Titres Fr 437.949.364
contre 441.952.986 en 1949, en diminution de 4 millions. Ce poste s'est augmenté de certaines acquisitions, mais par contre, a été diminué des réalisations opérées au cours de l'exercice et des amortissements reconnus nécessaires.

Comptes d'Ordre et Divers Fr 692.882.986
contre 608.943.704 en 1949, soit une augmentation de 84 millions. La composition de ce poste est restée la même que celle signalée dans nos précédents rapports, telle que : Cautionnements divers, loyers payés d'avance, écritures de régularisation.

Immeubles et Mobilier Fr 325.000.000
sans changement. Nous précisons que les acquisitions et dépenses d'installation de l'exercice ont été intégralement amorties.

PASSIF

Comptes de Chèques Fr 43.300.312.384
contre 38.786.514.806 en 1949, en augmentation de 4.514 millions.

Comptes-Courants Fr 105.117.462.815
contre 87.864.261.414 en 1949, en augmentation de 17.253 millions. Le total des dépôts de la clientèle passe de 126.650 millions à 148.417 millions, en augmentation de 21.767 millions, soit 17 % sur l'exercice précédent.

Banques et Correspondants Fr 9.335.313.736
contre 10.784.778.086 en 1949, en diminution de 1.449 millions.

Comptes exigibles après encaissement Fr 4.907.708.714
contre 3.325.898.639 en 1949, en augmentation de 1.582 millions.

Créditeurs Divers Fr 11.866.787.692
contre 10.051.883.159 en 1949, soit une augmentation de 1.815 millions. Celle-ci provient plus spécialement des comptes de « Dispositions à payer », des provisions pour « frais à régler » ou « reçues en garantie de la clientèle » et des « provisions diverses » ; par contre, le poste « Agents et Coulissiers » est en nouvelle régression.

Acceptations à payer Fr 4.732.276.189
contre 5.672.937.322 en 1949, en diminution de 940 millions, dont la contrepartie exacte se retrouve à l'Actif au chapitre « Débiteurs par acceptations ».

Dividendes à payer Fr 156.757
contre 351.694. Nous vous rappelons qu'il s'agit de dividendes antérieurs à 1946 que les anciens actionnaires n'ont pas encore réclamés.

Bons et Comptes à Échéance fixe Fr 6.465.495.793
contre 2.792.696.420 en 1949, en augmentation de 3.672 millions, soit une progression de plus de 130 %.

Comptes d'Ordre et Divers Fr 2.678.367.484
contre 2.375.718.091 en 1949. L'augmentation de 303 millions se répartit de façon sensiblement égale entre les Comptes d'ordre proprement dits et les Réescomptes divers.

Réserves Fr 250.000.000
contre 231.000.000, en augmentation de 19 millions prélevés sur les bénéfices de 1949, à raison de :

4.230.017 au profit de la Réserve Légale
14.769.983 au profit de la Réserve Extraordinaire

Capital sans changement à Fr 525.000.000

Résultats de l'Exercice Fr 123.536.679
sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent qui étaient de 123.842.795. Ces résultats comprennent les Produits d'exploitation et les Provisions antérieures devenues disponibles au cours de l'exercice, déduction faite des charges de toute nature et des provisions et amortissements jugés nécessaires.

De ces résultats, il y a lieu de déduire le montant de la répartition garantie aux parts bénéficiaires dont le nombre est ramené à 1.016.690, après l'amortissement de 22.102 parts effectué au cours de l'exercice 1950.

Cette répartition garantie absorbera Fr 38.407.498
laissant un solde disponible de Fr 85.129.181
auquel s'ajoute le Report à Nouveau de Fr 23.541.172
soit Fr 108.670.353

qui, sur la base des propositions de votre Conseil d'Administration et conformément aux dispositions statutaires, seraient répartis comme suit :

— à la Réserve Légale 4.256.459
— à titre d'intérêt complémentaire aux Parts bénéficiaires 32.759.785
— aux actions transférées à l'État 33.833.100
— au Conseil d'Administration 1.500.000
— à la Réserve Extraordinaire 10.743.541
soit un total de Fr 83.092.885

Le reliquat de Fr 25.577.468

étant reporté à nouveau.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur cette proposition de répartition et en conclusion au présent Rapport, nous vous engageons, Messieurs, à approuver tels qu'ils vous sont soumis, le Bilan et le Compte de Profits et Pertes de l'Exercice 1950.

Paris, le 18 Avril 1951.

Les Commissaires
agréés par la Cour d'Appel de Paris
S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHET

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES

SUR LES OPÉRATIONS VISÉES A L'ART. 40
DE LA LOI DU 24 JUILLET 1867

EXERCICE 1950

Messieurs,

En exécution des prescriptions des articles 34 et 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 complétés, en ce qui concerne les Banques de dépôt nationalisées, par l'art. 17 du décret du 28 Mai 1946, nous avons l'honneur de vous rendre compte que votre Conseil d'Administration nous a régulièrement avisés des opérations de crédit traitées au cours de l'exercice 1950 avec différentes Sociétés ayant des Administrateurs communs avec votre Etablissement.

Nous n'avons aucune observation à présenter sur ces opérations.

Paris, le 18 Avril 1951

Les Commissaires
agréés par la Cour d'Appel de Paris
S. BIEUVILLE G. MARION J. RICHET

RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La Commission de Contrôle des Banques, conformément aux propositions du Conseil d'Administration et après avoir pris connaissance des rapports des Commissaires :

— Approuve les comptes de l'exercice 1950 arrêtés au 31 Décembre 1950 et le règlement d'inventaire, tels qu'ils lui ont été présentés ;

— Fixe à 70 francs par part la répartition allouée aux parts bénéficiaires nominatives de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, par application de l'article 6 de la loi du 2 Décembre 1945, modifié par l'article 4 de la loi n° 46-1071 du 17 Mai 1946.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

La Commission décide, conformément à l'article 26 des statuts de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE :

— L'attribution aux actions de la BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE transférées à l'Etat d'une somme totale de 33.833.100 Fr. ;

— Le versement au Conseil d'Administration d'une somme de 1.500.000 fr. à titre de tantièmes.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La Commission approuve le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en exécution des articles 34 et 40 de la loi du 24 Juillet 1867 et de l'article 17 du décret n° 46-1246 du 28 Mai 1946.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1950

AVANT RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques		Comptes de chèques	F. 43.300.312.384
d'émission	F. 7.402.210.705	Comptes courants	F. 105.117.462.815
Banques et Correspondants	F. 11.884.713.515	Banques et Correspondants	F. 9.335.313.736
Portefeuille effets	F. 131.115.658.803	Comptes exigibles après encaiss. F.	4.907.708.714
Coupons	F. 549.164.000	Créditeurs divers	F. 11.866.787.692
Comptes courants	F. 29.235.983.532	Acceptations à payer	F. 4.732.276.189
Avances garanties	F. 207.133.723	Dividendes restant à payer	F. 156.757
Avances et débiteurs divers	F. 2.742.986.598	Bons et comptes à échéance fixe F.	6.465.495.793
Débiteurs par acceptations	F. 4.732.276.189	Comptes d'ordre et Divers	F. 2.678.367.484
Titres	F. 437.949.364	Réserves	F. 250.000.000
Comptes d'ordre et Divers	F. 692.882.986	Capital	F. 525.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 325.000.000	Résultats	F. 123.536.679
		Report à nouveau	F. 23.541.172
TOTAL.. F.	189.325.959.415	TOTAL.. F.	189.325.959.415

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1950

APRÈS RÉPARTITION

ACTIF		PASSIF	
Caisse, Trésors Publics, Banques		Comptes de chèques	F. 43.300.312.384
d'émission	F. 7.402.210.705	Comptes courants	F. 105.117.462.815
Banques et Correspondants	F. 11.884.713.515	Banques et Correspondants	F. 9.335.313.736
Portefeuille effets	F. 131.115.658.803	Comptes exigibles après encaiss. F.	4.907.708.714
Coupons	F. 549.164.000	Créditeurs divers	F. 11.939.454.975
Comptes courants	F. 29.235.983.532	Acceptations à payer	F. 4.732.276.189
Avances garanties	F. 207.133.723	Dividendes restant à payer	F. 33.989.857
Avances et débiteurs divers	F. 2.742.986.598	Bons et comptes à échéance fixe F.	6.465.495.793
Débiteurs par acceptations	F. 4.732.276.189	Comptes d'ordre et Divers	F. 2.678.367.484
Titres	F. 437.949.364	Réserves	F. 265.000.000
Comptes d'ordre et Divers	F. 692.882.986	Capital	F. 525.000.000
Immeubles et Mobilier	F. 325.000.000	Report à nouveau	F. 25.577.468
TOTAL.. F.	189.325.959.415	TOTAL.. F.	189.325.959.415

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1950

HORS-BILAN		DÉBIT		CRÉDIT		HORS-BILAN	
Engagements par cautions et avals ...	F. 38.046.987.769	Intérêt minimum garanti aux parts bénéficiaires	F. 38.407.498	Report antérieur	F. 23.541.172	Engagements par cautions et avals ...	F. 38.046.987.769
Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 39.069.083.362	Solde disponible	F. 108.670.353	Produits nets de l'exercice défalcation faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques quelconques et autres charges	F. 123.536.679	Effets escomptés circulant sous notre endos	F. 39.069.083.362
Ouvertures de crédits confirmés	F. 5.506.961.088	Réserve Légale	F. 4.256.459			Ouvertures de crédits confirmés	F. 5.506.961.088
		Intérêt complémentaire aux parts bénéficiaires...	F. 32.759.785				
		Attribution aux actions transférées à l'Etat	F. 33.833.100				
		Tantièmes au Conseil d'Administration	F. 1.500.000				
		Réserve Extraordinaire ..	F. 10.743.541				
		Report à nouveau	F. 25.577.468				
			F. 108.670.353				
		TOTAL .. F.	147.077.851	TOTAL .. F.	147.077.851		

LA B. N. C. I ET SES FILIALES
DANS LA FRANCE D'OUTRE-MER
ET A L'ÉTRANGER

B. N. C. I
"AFRIQUE"

ALGÉRIE

AFFREVILLE
AIN-TEDELES
ALGER
ALGER-BELCOURT
BISKRA
BLIDA
BOUFARIK
BOUGIE
BONE
CASSAIGNE
COLOMB-BÉCHAR
CONSTANTINE
GUYOTVILLE
HUSSEIN-DEY
LAPASSET
MAISON-CARRÉE
MOSTAGANEM
ORAN
ORAN-BOULANGER
ORAN-MARINE
ORLEANSVILLE
PHILIPPEVILLE
RELIZANE
SÉTIF
SIDJ-BEL-ABBÉS
TIZI-OUZOU
TLEMCEM

TUNISIE

BEJA
BIZERTE
LE KEF
MAHDIA
MONASTIR
SFAX
SOUK-EL-ARBA
SOUSSE
TUNIS
ZARZIS

MAROC

AGADIR
BENI-MELLAL
BERKANE
CASABLANCA
CASABLANCA-Bd-de-Marseille
CASABLANCA-les-Halles
CASABLANCA-Médina
FEDALA
FES
FES-Médina
KASBA-TADLA
MARRAKECH
MARRAKECH-GUÉLIZ
MAZAGAN
MEKNES
MEKNES-Médina
MIDELT
MOGADOR
OUARZAZATE
OUED-ZEM
QUEZZANE
OUJDA
PORT-L'YAUVEY
RABAT
RABAT-Médina
SAFI
SETTAT
SOUK-EL-ARBA-DU-GHARB
TANGER
TAROUDANT

LIBAN
BEYROUTH
SYRIE
ALEP
DAMAS
ÉGYPTE
LE CAIRE

CRÉDIT FONCIER DE
MADAGASCAR ET DE LA RÉUNION

MADAGASCAR

TANANARIVE
ANTANALAH
ANTSIABE
AMBATONDRAZAKA
DIEGO-SUAREZ
FORT-DAUPHIN
MAJUNGA
TULÉAR
MORONDAYA
NOSSI-BE
TAMATAVE

LA RÉUNION

SAINT-DENIS
SAINT-PIERRE



SUCCURSALES DE LA B. N. C. I EN FRANCE

LA B. N. C. I ET SES FILIALES
DANS LA FRANCE D'OUTRE-MER
ET A L'ÉTRANGER

UNION FRANÇAISE

CAMEROUN
DOUALA - YAOUNDE
N'KONGSAMBA
GUINÉE
CONAKRY - KANKAN
KINDIA
CONGO
BRAZZAVILLE - DOLISIE
POINTE-NOIRE
SÉNÉGAL
DAKAR - SAINT-LOUIS
THIES
DAHOMEY
COTONOU
Soudan
BAMAKO
COTE D'IVOIRE
ABIDJAN - GAGNOA
GABON
LIBREVILLE-PORT-GENTIL
TCHAD
FORT-LAMY
TOGO
LOME
OUBANGUI-CHARI
BANGUI
INDOCHINE
SAIGON
MARTINIQUE
FORT-DE-FRANCE - TRINITÉ
GUADELOUPE
BASSE-TERRE - GRAND BOURG
POINTE-A-PITRE

ÉTRANGER

BRITISH AND FRENCH BANK
(for Commerce and Industry) Ltd
LONDRES (Grande-Bretagne)
LAGOS (Nigeria Anglaise)
BANQUE POUR LE COMMERCE
INTERNATIONAL S. A.
BALE (Suisse)
BANCO DEL ATLANTICO
ANTES
QUEROUIL Y DE LA PARRA SUCS. S. A.
MEXICO (Mexique)
CRÉDIT D'ORIENT
LE CAIRE (Égypte)
B. N. C. I
LÉOPOLDVILLE
(Congo Belge)